

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 27 novembre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte

NOR : JUSF2514101A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse de Mayotte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte ;

Vu l'arrêté du 1er février 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ☐ Titulaires : | Madame Sonia DURO
Monsieur ALI Assane |
| ☐ Suppléants : | Madame LAGUERRA
Monsieur MARTIN Cyril |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- ☐ Titulaire : Madame CHAMSSIDINE Nouriati
- ☐ Suppléant : Madame ABDOURAHAMANE Aymane

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

- ☐ Titulaires : Monsieur AZZOUG Rabah
Madame IBRAHIM Samnia
- ☐ Suppléants : Monsieur Rachid DJERARI
Monsieur Idrissa IBRAHIM-RAMADANI

Article 2

L'arrêté du 1er février 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 novembre 2025

La directrice territoriale de la PJJ Mayotte

Patricia VITOR

